

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des  
personnes habiles à voter**

Je, Édith Gravel, Directrice générale et greffière-trésorière de MRC de Matawinie,  
certifie

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro TNO-73-2025 est de trente-quatre (34) ;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatorze (14);
- Que le nombre de demandes reçues est de   4

Je déclare

- que le règlement TNO-73-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

-----  
  
Signature

Date : 13 juin 2025